



ABONNEMENTS

Un an Fr. 6.— Six mois Fr. 3.—
 Suisse Fr. 6.— Fr. 3.—
 Union postale » 12.— » 6.—

Les abonnements étrangers se paient d'avance

Paraissant le Mercredi et le Samedi à la Chaux-de-Fonds

On s'abonne à tous les bureaux de poste

ANNONCES

suisse 20 ct., offres et demandes
 de place 10 ct. la ligne,
 étrangères 25 centimes la ligne

Les annonces se paient d'avance

Organe de la Chambre suisse de l'Horlogerie, des Chambres de commerce, des Bureaux de contrôle et des Syndicats professionnels.

Les Consulats suisses à l'étranger reçoivent le journal

Bureau des Annonces : HAASENSTEIN & VOGLER, 51, rue Léopold Robert, LA CHAUX-DE-FONDS et succursales en Suisse et à l'étranger

L'exportation d'horlogerie suisse en France et l'augmentation du droit de garantie sur l'or

Une manifestation protectionniste, susceptible d'avoir des conséquences d'une certaine gravité pour nos exportateurs d'horlogerie en France, vient de se produire à Besançon. Le projet du gouvernement français, d'augmenter le droit de garantie sur l'or et le platine, et de le porter de fr. 37.50 à fr. 50.—, lui a servi de prétexte.

Un fabricant d'horlogerie de Besançon, M. Lipmann, vient d'adresser, aux députés au nom de la Chambre syndicale de l'horlogerie de Paris et des Départements, un rapport dans lequel il proteste contre cette augmentation. Nous jugeons utile de reproduire ce rapport.

Au nom de la Chambre syndicale de l'horlogerie, j'ai l'honneur de protester contre le projet de loi tendant à porter de fr. 37.50 à fr. 50.— par hectogramme le droit de garantie perçu sur l'or et le platine.

Parmi les nombreux arguments qui peuvent être invoqués contre cette augmentation des droits de garantie, je me contenterai de vous signaler respectueusement les suivants :

L'un des principaux débouchés de l'industrie et du commerce des bijoux est la vente des ouvrages d'or et de platine aux étrangers qui sont de passage en notre pays et particulièrement à Paris.

Or, en raison de la facilité avec laquelle on se déplace aujourd'hui, la plupart de ces étrangers, qu'ils soient Américains du Nord ou du Sud; qu'ils soient Russes ou de tout autre pays du monde, voyagent en France, en Suisse, en Belgique, en Italie et en Angleterre, pour ne citer que les contrées les plus proches de la nôtre.

Ces étrangers, soucieux de leur intérêt, n'ignorent pas la différence de prix qui existe entre les mêmes objets d'or, lorsqu'ils sont vendus en France ou dans un autre pays. Ils savent qu'il y a un écart de 0,50 par gramme, au minimum, entre le prix du même ouvrage acheté en France ou hors de France. Cette différence varie pour les sautoirs en or, de 25 à 50 fr.; pour les bourses, de 25 à 200 fr.; pour les montres or d'hommes, de 10 à 40 fr., etc. C'est pour cette raison, entre toutes, que le commerce de la bijouterie française demeure stationnaire, alors que les autres commerces de luxe ont bénéficié, depuis plusieurs années, d'un développement extraordinaire, dû aux achats toujours plus nombreux et plus importants des étrangers de passage en France et à Paris, en particulier.

Au contraire, la vente des objets précieux augmente, chaque année, dans des proportions considérables dans les pays voisins du nôtre et notamment en Suisse.

Cette situation ne pourra qu'empirer lorsque le droit de garantie se trouvera encore augmenté d'un quart de sa valeur actuelle et que les différences de prix des mêmes objets achetés en France ou hors de France atteindront jusqu'à 70 fr. pour les sautoirs en or, jusqu'à 250 fr. pour les bourses en or, et jusqu'à 50 fr. pour les montres en or.

La majoration demandée par M. le ministre des finances constituera une entrave sérieuse à la vente des ouvrages d'or et de platine et contribuera à éloigner de notre marché un grand nombre d'acheteurs étrangers qui ne sauraient, malgré leur désir de nous être agréables, payer en France, par gramme d'or 18 karats, 0 fr. 75 environ de plus que dans un autre pays, en tenant compte du bénéfice obligatoire du fabricant ou du détaillant sur les 0,50 déboursés par avance à la Garantie.

D'un autre côté, n'est-il pas à craindre que nos concitoyens eux-mêmes cherchent à réaliser une économie appréciable et certaine en se procurant en Suisse, en Belgique, en Italie ou en Angleterre, les objets précieux dont ils auront besoin et qu'ils sauront trouver à meilleur compte hors de nos frontières?

En dehors des nombreux Français qui se déplacent chaque année pour leur agrément, n'est-il pas à redouter que les populations voisines de la Suisse et de la Belgique prennent l'habitude d'acheter dans ces pays les bijoux et les montres qui, à poids et titres égaux, leur coûteront sensiblement meilleur marché?

Sera-t-il équitable et sage de placer les fabricants français dans une situation d'infériorité voulue en face de leurs concurrents étrangers, qui peuvent convertir la totalité de leurs capitaux disponibles en marchandises, alors que nos fabricants sont obligés d'employer une partie de ces capitaux à payer d'avance le montant du contrôle, qui ne représente aucune valeur intrinsèque, et qui est inexistant pour les acheteurs étrangers, auxquels suffit la garantie du vendeur, qu'il s'agisse de pierres précieuses, de perles ou d'ouvrages de bijouterie, de joaillerie, d'orfèvrerie et d'horlogerie?

Sera-t-il juste de contraindre les fabricants et les détaillants à immobiliser une partie de leur avoir en les forçant à payer d'avance ce droit de 0,50 par hectogramme d'or et qui représentera 5000, 10.000 et 15.000 fr. pour un stock de bijoux et de montres dont le poids total sera de 10, 20 et 30 kilogrammes?

L'augmentation demandée par M. le ministre des finances et qui n'est susceptible de rapporter que 1.500.000 fr., en supposant que son application ne soit pas préjudiciable à l'industrie française des ouvrages d'or et de platine, constitue-

ra-t-elle un moyen fiscal d'apporter des ressources importantes au Trésor, ou d'apporter plus de justice dans la répartition des charges en dégrevant les contribuables que la République a le devoir de ménager et de soulager?

La réponse à ces questions ne peut être que négative.

Quinze cent mille francs ne comptent pas dans un budget de recettes tel que celui de la République française en 1911, et le nouvel impôt constitué par l'augmentation des droits de garantie frappera lourdement, sous forme d'impôt direct, la classe ouvrière à laquelle l'achat des diamants, des perles et des rubis est interdit et qui se contente des modestes bijoux en or, tels que les alliances, les bagues, les broches et les boucles d'oreilles, de peu de poids et de faible valeur, qui tous se trouveront fortement augmentés par la majoration du droit de garantie.

Ainsi donc la mesure demandée par M. le ministre des finances créera une gêne pour nos fabricants et nos détaillants qu'elle placera dans une situation d'infériorité indiscutable vis-à-vis de leurs concurrents des autres pays; elle tendra à éloigner les acheteurs étrangers de passage en France et à déplacer la clientèle française dans les régions frontalières; elle frappera principalement la classe ouvrière et elle procurera à l'Etat des ressources insignifiantes.

Au lieu de paralyser notre industrie et notre commerce, ne serait-il point préférable de les protéger contre la concurrence étrangère en majorant les droits de contrôle perçus sur les ouvrages d'or, d'argent et de platine importés en France?

Ne serait-il pas plus sage d'imiter l'Angleterre qui demande un droit triple pour les marchandises étrangères présentées à son contrôle?

Ne vaudrait-il pas mieux soutenir l'industrie horlogère française qui paie les droits de garantie sur les boîtes de montres à l'état brut, alors que les fabricants étrangers paient ces droits sur les boîtes finies, ce qui représente une différence moyenne de 8 à 12 grammes d'or par douzaine de boîtes de montres de dames et de 12 à 24 grammes d'or par douzaine de boîtes de montres d'hommes, soit une perte sèche de 3 à 5 francs dans le premier cas et de 5 à 10 francs dans le second?

La Chambre syndicale de l'horlogerie en gros de Paris et des départements, certaine d'être absolument d'accord sur cette grave question avec tous les autres syndicats patronaux et ouvriers français, s'occupant de la fabrication et de la vente des ouvrages en métaux précieux, convaincue qu'elle défend, en cette circonstance, l'intérêt de l'industrie et du commerce de la France, vous prie instamment et respectueusement de bien vouloir repousser la demande de

M. le ministre des finances et vous prie d'agréer l'expression de ses sentiments tout dévoués.

LIPMANN.

Quoique le rapport conclue pour le rejet du projet d'augmentation du droit de garantie, on remarquera que le rapporteur, dans les passages que nous avons soulignés, indique au gouvernement français le moyen de sauvegarder le but fiscal de son projet, en le réalisant sur le dos des importateurs étrangers.

Mais le but véritable pourrait bien être de nuire simplement à l'importation des montres suisses, en lui opposant de nouvelles entraves.

La Chambre suisse de l'horlogerie, nantie de cette intention de la Chambre syndicale de l'horlogerie française, l'examinera au point de vue de ses conséquences possibles, comme aussi de l'arrangement commercial qui nous lie à la France depuis 1906.

Nous aurons l'occasion d'y revenir.

Il paraît du reste probable que l'auteur du rapport adopté par la Chambre syndicale de l'horlogerie française, a perdu de vue la convention de commerce entre la Suisse et la France, du 20 octobre 1906, qui contient les dispositions suivantes :

Article 10. — Les articles d'orfèvrerie et de bijouterie en or, en argent, platine ou autres métaux précieux, importés de l'un des deux pays, seront soumis dans l'autre au régime de contrôle établi pour les articles similaires de fabrication nationale et payeront, s'il y a lieu, sur la même base que ceux-ci, les droits de marque et de garantie.

Les bureaux spéciaux fonctionnant actuellement à Bellegarde et à Pontarlier ou ceux qui, en remplacement de ces deux bureaux, pourraient être établis dans toutes autres localités voisines de la frontière de la Suisse pour le contrôle et la marque des objets ci-dessus désignés, seront maintenus pendant la durée de la présente convention. Il est entendu que les matières d'or et d'argent pourront être contrôlées sur le brut, à condition que les ouvrages soient assez avancés pour qu'en les finissant on ne leur fasse éprouver aucune altération, et que les boîtes de montres, brutes ou finies, pourront être expédiées aux bureaux de vérification en France, moyennant une soumission cautionnée garantissant leur réexportation.

L'acceptation de la demande de la Chambre syndicale de l'horlogerie française, d'un relèvement des droits de garantie sur les objets d'or et de platine de provenance étrangère, équivaldrait donc à une dénonciation de la convention, selon qu'il est prévu à l'article 28 :

La présente convention entrera en vigueur le 20 novembre 1906¹ et demeurera exécutoire jusqu'à l'expiration d'une année à partir du jour où l'une des parties contractantes aura notifié à l'autre son intention d'en faire cesser les effets.

On y regardera sans doute à deux fois, de l'autre côté du Doubs, avant d'en arriver à ce résultat.

Information

Les fabricants suisses qui pourraient recevoir des demandes de la part d'une maison

Hirsch frères, à Besançon,

de création récente sont vivement engagés à se renseigner à fond sur son compte, avant de livrer.

La dite maison fait paraître dans les journaux français une réclame de très mauvais aloi, et de nature à la conduire chez nous en tribunal correctionnel, pour des

¹ Par procès-verbal d'échange, du 21 novembre 1906, la date de l'entrée en vigueur a été fixée au 23 novembre 1906.

montres qu'elle prétend fabriquer depuis de longues années en Suisse.

Ces annonces étant de nature à causer un vif préjudice aux diverses maisons d'horlogerie du nom de Hirsch établies en Suisse, en provoquant une confusion, peut-être voulue, nous sommes autorisés à déclarer que ces dernières n'ont rien de commun avec la firme dont il s'agit.

Secrétariat de la Chambre cantonale
du commerce.
La Chaux-de-Fonds.

Syndicat des fabricants suisses de montres argent, métal et acier

Le comité de ce syndicat était réuni, le 10 courant, dans les locaux de la Chambre cantonale du commerce. Les 25 membres de ce comité représentent les cantons et villes suisses de l'industrie horlogère.

Le rapport sur l'activité déployée par le Bureau du comité de direction démontre les éminents services qu'une association bien comprise et sagement organisée, peut rendre à ses adhérents. Il relève que le syndicat a dû fréquemment intervenir auprès de grossistes étrangers et autres acheteurs, pour leur rappeler les règles les plus élémentaires de l'honnête commerçant.

Une amicale mais énergique intervention du comité a, dans presque tous les cas, décidé les récalcitrants à s'exécuter, évitant ainsi à ses sociétaires, la coûteuse et désagréable perspective d'avoir recours aux offices des avocats et tribunaux.

Le Bureau a également usé de son influence pour modérer les exigences de certains trusts, de fournisseurs manquant de modestie. Entre fabricants et fournisseurs, pas mal de conflits ont trouvé une solution rapide et peu coûteuse par son intermédiaire.

Le rapport dit enfin que le Bureau du comité de direction s'est efforcé d'étudier, avec beaucoup de bienveillance, les revendications des ouvriers présentées par les organes dirigeants. Aussi les réunions mixtes qui ont eu lieu dans les locaux du syndicat, aux fins d'aplanir maints conflits, ont, dans presque tous les cas, abouti à des solutions heureuses et acceptables, ménageant la dignité et les susceptibilités des patrons comme des ouvriers.

Un bureau dont les services sont si appréciables, ne pouvait être qu'encouragé à persévérer dans cette bonne voie.

Divers rapporteurs apprennent que la concentration des forces ouvrières est en voie de formation, sinon un fait accompli. Le groupement des forces patronales, devant marcher de pair, trouvera une rapide solution, un pot de terre ne saurait être opposé au pot de fer.

Que dire du nouveau programme en voie d'étude? Un des points importants est assurément celui de parer aux crédits aveugles accordés, par l'ensemble des fabricants, à certains acheteurs interlopes qui combinent fortune en spéculant sur les sommes folles de crédit qui leur sont accordées. Il serait grand temps de créer un organe central qui, avec l'aide des intéressés, enquêterait discrètement aux fins de savoir si l'importance des commandes données par un acheteur de passage ou autre, est bien en rapport avec l'importance de son commerce et de ses propres moyens. Théori-

quement parlant c'est parfait, pratiquement c'est bien différent!

Bienne, 14 novembre 1911. G. O.

A propos de contrebande

Le bruit circule depuis quelques jours en notre ville qu'une importante maison italienne, jusqu'ici avantagement connue, faisant principalement l'exportation d'horlogerie et de la bijouterie, a été surprise récemment par les autorités d'une république sud-américaine, en flagrant délit de contrebande.

Les fabricants — assez nombreux — engagés avec cette maison, ont été désagréablement surpris par cette nouvelle, et sont anxieux de connaître toutes les conséquences de cette affaire avant de procéder à de nouvelles livraisons. On ne peut qu'engager tous les intéressés à la prudence jusqu'à plus ample informé.

Le renchérissement de la vie et les tarifs douaniers

La pétition des Sociétés de consommation, que nous avons mentionnée dans notre dernier numéro, n'a pas reçu un accueil favorable de la part du Conseil fédéral, qui a répondu par un refus motivé par la considération que le tarif douanier étant le résultat d'un compromis, il n'était pas possible d'y toucher, dit *Le Pays*.

Il est permis de regretter cette décision, qui causera quelque surprise dans les milieux industriels et qui servira de motif aux ouvriers pour faire campagne en faveur d'un relèvement des salaires, qui risquerait de mettre en péril nos industries nationales.

Le congrès des bijoutiers horlogers français

— Du *Moniteur de la Bijouterie et de l'Horlogerie* —

« Parmi les questions débattues au cours du XIII^e Congrès annuel de la Fédération des horlogers, bijoutiers, joailliers et orfèvres de France qui vient de se tenir à Paris, il en est une qui revêt une importance capitale, parce qu'elle intéresse des milieux très étendus.

« Le Congrès a engagé ses membres à *restreindre leurs achats de marchandises étrangères pour les réserver à l'industrie française*.

« Il s'agit là évidemment d'un vœu inspiré par un juste souci des intérêts français. Il faut souhaiter que ce vœu ne reste pas absolument platonique.

« Genève, La Chaux-de-Fonds, en Suisse, et Pforzheim, en Allemagne, drainent une grande partie des bénéfices qui devrait logiquement revenir à l'industrie française de l'horlogerie et de la bijouterie.

« Il n'y a pas que chez les horlogers-bijoutiers que cette situation se fait douloureusement sentir.

« Malheureusement, nous nous trouvons en présence d'une situation créée par une routine invétérée. La concurrence semble primer le patriotisme et, pourvu que le bon marché y soit, on dévie les fonds français vers les caisses des producteurs étrangers.

« Mais combien d'industries pourrions-nous citer où les choses se passent absolument de même.

« Il y aurait à faire un appel énergique aux sentiments de solidarité de notre monde commercial et demander à ce que l'on fasse un léger sacrifice au besoin en se contentant de bénéfices moindres, quitte à entreprendre l'éducation de la clientèle et lui dire: « Enfoncez-vous bien cette idée dans la tête, que vous n'en avez que pour votre argent et que l'article français, quoique un peu plus cher, vaut mieux que l'article étranger, toujours plus ou moins camelote. »

* * *

La petite note protectionniste de l'article du *Moniteur* est bien de celles que l'on trouve un peu partout, dans les organes des industries qui souffrent de la concurrence de l'étranger. On entend développer

son exportation, tout en nuisant à l'importation des pays où l'on exporte; ce qui est un peu contradictoire.

Et que deviendrait le commerce international, si chacun avait, comme préoccupation principale, de ne rien acheter qui vienne du dehors?

La vérité est que nous avons besoin les uns des autres, qu'aucun pays ne peut vivre exclusivement de ses propres produits, et que les industries qui ne subsistent que parce qu'elles sont protégées, sont vouées à la décadence finale, faute du stimulant de la concurrence.

Mais nous ne sommes pas très loin de la période des ventes de fin d'année, qui voit fleurir une littérature exagérative, puisqu'elle conduit notre distingué confrère à dire que l'article étranger à la fabrication française est toujours plus ou moins camelote.

Expositions douteuses

La Chambre de Commerce de Sofia (Bulgarie) nous écrit :

Un comité composé de MM. K. Kantcheff, F. Williams et Arthur Gobiet a lancé, il y a quelque temps, une circulaire annonçant qu'une exposition internationale d'industrie, de commerce, d'agriculture, etc., aura lieu à Sofia, en 1912, avec l'appui de notre Chambre de Commerce.

L'organisation de cette exposition est une entreprise absolument privée et notre Chambre de Commerce a refusé de lui accorder son appui moral et, par conséquent, elle décline toute responsabilité à ce sujet.

Revue Economique du Canton de Vaud

On travaille actuellement en Suisse en faveur d'une exposition: «Jewellers', Silversmiths' & Allied Trades Exhibition», Londres 1912. Cette exposition est une entreprise absolument privée. Pour de plus amples renseignements s'adresser à l'Office central suisse pour les Expositions, Zurich.

Consulats

L'exequatur est accordé: 1° A M. Ernest Métral, consul du Portugal, avec résidence à Genève, pour le canton de Genève. 2° A M. Jacques Schwob, vice-consul du Brésil, avec résidence à Lausanne, pour le canton de Vaud.

Union sténographique suisse Aimé Paris

Le second concours régional pour l'obtention du diplôme de 60 mots aura lieu, dans toutes les sections, le samedi, 2 décembre, prochain, à 8 h. 1/4 du soir. Il est ouvert à tous les adeptes du système Aimé Paris. Pour tous renseignements, s'adresser auprès des présidents des sections de Bienne, La Chaux-de-Fonds, Fleurier, Genève, Le Locle, Lausanne, Montreux, Neuchâtel, Sion, St-Imier, Vevey et Zurich.

Le bureau officiel de placement de l'Union se trouve à Lausanne, 4, Mauborget; M. Emile Blanc, ancien président central, en est le directeur.

Toutes les demandes concernant l'administration de l'*Echo sténographique* doivent être adressées à M. R. Herzig, 44, rue de Lyon, à Genève, et les communications relatives à la rédaction à M. J. Duplain, rédacteur, à Neuchâtel.

Liste des dessins et modèles

Dépôts.

N° 20020. 14 octobre 1911, 8 h. p. — Ouvert. — 3 modèles. — Boîte, calotte et mouvement de montres en tous genres et grandeurs. — *Ed. Maire-Favre*, Les Brenets (Suisse). Mandataire: A. Waller, La Chaux-de-Fonds.

- N° 20025. 17 octobre 1911, 3 1/4 h. p. — Ouvert. — 6 modèles. — Calibre pour montres de poche. — *Ed. Kummer S. A.*, Bettlach (Suisse).
- N° 20026. 17 octobre 1911, 8 h. p. — Ouvert. — 1 modèle. — Montre triple quantième avec seconde au centre. — *A. Sandos-Boucherin*, La Chaux-de-Fonds (Suisse).
- N° 20028. 19 octobre 1911, 1 h. p. — Cacheté. — 16 modèles. — Aiguilles pour montres et pendules. — *Société générale des fabriques d'aiguilles «Universon» S. A.*, La Chaux-de-Fonds (Suisse).
- N° 20029. 19 octobre 1911, 8 h. p. — Ouvert. — 2 modèles. — Calibres de montres. — *Ed. Kummer S. A.*, Bettlach (Suisse).
- N° 20036. 20 octobre 1911, 7 h. p. — Ouvert. — 1 modèle. — Boîte de montre bracelet. — *Armand Froidevaux*, Bienne (Suisse). Mandataire: G. Furrer, Bienne.
- N° 20052. 25 octobre 1911, 3 1/2 h. p. — Ouvert. — 1 modèle. — Calibres de montres pour répétitions. — *A. Lugrin & Cie*, Orient et La Chaux-de-Fonds (Suisse). Mandataires: Schlée frères, La Chaux-de-Fonds.
- N° 20060. 26 octobre 1911, 6 1/2 h. p. — Ouvert. — 2 modèles. — Calibre de montre et fourchette d'échappement. — *Société d'horlogerie de Granges*, Granges (Suisse). Mandataire: A. Mathey-Doret, La Chaux-de-Fonds.
- N° 20061. 26 octobre 1911, 8 h. p. — Cacheté. — 1 modèle. — Bracelet-montre décoré. — *Didisheim-Goldschmidt fils & Cie*, Fabrique «Juvenia», La Chaux-de-Fonds (Suisse).

Prix - courants et Catalogues illustrés
pour l'Horlogerie et la Bijouterie
Exécution Plus de 700 clichés à disposition Exécution
soignée soignée
Lithographie-Typographie-Photogravure HAEFELI & Co

Cote de l'argent
du 17 Novembre 1911

Argent fin en grenailles . . . fr. 102. — le kilo
Argent fin laminé fr. 2. — par kilo de plus.
Change sur Paris fr. 100.27 1/2

FABRIQUE D'ÉBAUCHES DE SONCEBOZ
Société Anonyme par Actions — Directeur: F.-E. PFISTER
HORLOGERIE Maison fondée en 1849 **ELECTRICITÉ**
Etude et entreprise de Calibres spéciaux
Ebauches et finissages 10 à 36 lignes
Tous genres clefs et remontoirs
== Spécialité extra-plates et plates soignées ==
La fabrique ne termine pas la montre
TÉLÉPHONE 5552 H 5224 I TÉLÉPHONE

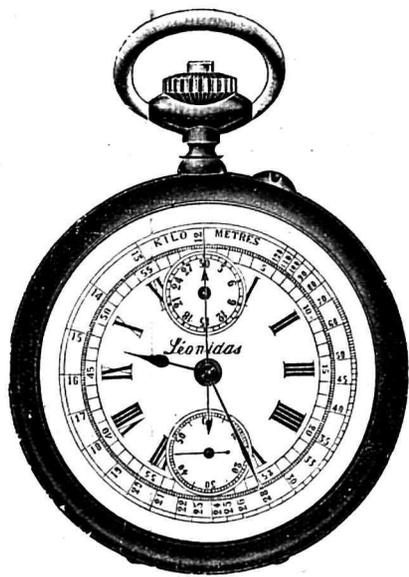
Th. Maeder, Bienne
DORURE — ARGENTURE — NICKELAGE
Polissage, finissage de Boîtes métal bon courant et soigné
Spécialité:
Dorure: Plaqué américain garanti 5 ans.
Dorure { d'articles de bijouterie et d'orfèvrerie (chaînes de montres, sautoirs, colliers, médaillons, cercles, etc.)
Argenture { de bracelets, étuis en tous genres, couverts de table, etc.
Dorure: Courante à tous prix. H 2047 U 6563

BANQUE CANTONALE NEUCHATELOISE
NEUCHÂTEL LA CHAUX-DE-FONDS LE LOCLE
Ouverture de comptes-courants débiteurs et créditeurs. — Escompte et encaissement de lettres de change. — Prêts hypothécaires, sur cédules et sur billets. — Achat, vente et garde de titres. — Encaissement de coupons. — Avances sur nantissement. — Location de coffres-forts. — Renseignements sur placements de fonds et renseignements commerciaux. — Négociation de monnaies et billets de banque étrangers. — Lettres de crédit et chèques sur la Suisse et l'Étranger. H 30007 C
La Banque reçoit les dépôts sur livrets d'épargne à 4% l'an jusqu'à fr. 5000, cette somme pouvant être versée en une ou plusieurs fois.
Elle délivre des bons de dépôt à 1, 2, 3 et 5 ans, au taux de 4% l'an. Ces bons sont émis au porteur ou nominatifs et pour n'importe quelle somme; ils portent intérêt dès le jour du versement.
Achat et vente de matières d'or, d'argent et de platine. — Or fin pour doreurs.

FABRIQUE DE JOYAUX
en tous genres, soignés et courants p^r mouvements d'horlogerie
Rubis - Saphir - Grenat
L^s - E^d Junod S. A., Lucens (Suisse)
La plus ancienne et la plus grande fabrique dans ce genre d'industrie
Renommée par la bienfacture de ses produits.
Assortiments spéciaux de pierres pour rhabillage de montres.
Spécialités p^r Boussoles, Télégraphes, Phonographes, 5813 Electricité, etc. H 22682 L
Exécution prompte et soignée. Prix modérés.

Verres — Emaux — Cristaux colorés
APPERT FRÈRES
34, Rue des Chasses, CLICHY (Seine, France)
● Emaux blancs et Couleurs ●
pour applications sur cadrans.
Recommandés: Emaux blancs; ivoire, etc.
Tarif franco sur demande.

S^{te} CROIX WATCH CO
Fabrique d'Horlogerie de Ste-Croix (Vaud)
MONTRES 18 et 19 lig., ancrés, en tous genres et qualités
Calibres nouveaux interchangeables.
H...L Prix très modérés. 6548
Représentant: M. R. OTZ, rue Daniel JeanRichard 38, La Chaux-de-Fonds.



ED. HEUER & C^o

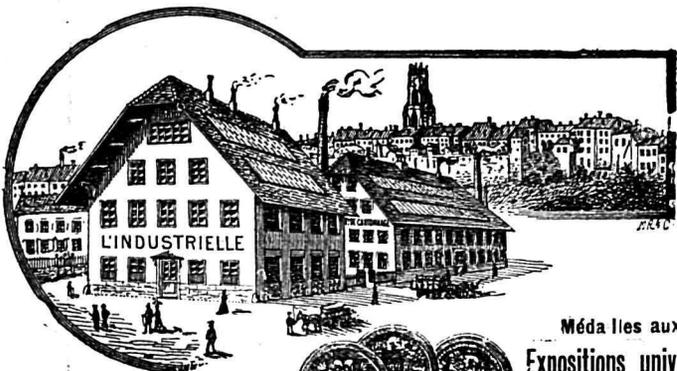
* BIENNE *

La Maison principale pour les Rattrapantes. 6360

RATTRAPANTE 19 lignes, la plus sûre, la meilleur marché de toutes.
RATTRAPANTE 17 lignes, un vrai bijou, à fonctionnement absolument irréprochable et à prix défiant toute concurrence.
 X 1710 U

40 années d'expériences dans les RATTRAPANTES garantissent notre qualité.

La fabrication par grandes séries réduit nos prix.



Médailles aux
Expositions universelles de Paris
et de Barcelone

Récompenses et Diplômes aux Expositions nationales

L'Industrielle

Maison fondée en 1887 Société anonyme

* Manufactures de Cartonnages *
en tous genres, pour toute industrie et pour tous pays

La plus importante des fabriques de **Cartonnages pour l'Horlogerie**

Procédés de fabrication patentés. — Machines et outillage de la dernière perfection.

Exécution prompte et soignée de tous les cartons, étuis, etc., se rapportant à cette industrie, à des prix défiant toute concurrence.

Spécialité de cartons avec intérieur molleton-veloutine extra.

La section des cartonnages pour l'Horlogerie occupe à elle seule plus de 200 ouvriers et ouvrières.

Stock continuuel d'environ 500,000 cartons genres courants.

H 3114 F

Directeur général: H. Schmidlin.

Pour adresse: L'Industrielle, à Fribourg. 6093

L. Sandoz-Vuille

LE LOCLE (Suisse)

Montre-réveil (breveté).

Montre 8 jours à balancier visible.

Montre 8 jours à cadran plein à seconde.

Montre 8 jours portefeuille.

Montre 8 jours automobile.

Montre 8 jours à quatrième et seconde.

H 30056 C

6368

Marque PRESTO

MISE EN GARDE!

La maison soussignée avise les intéressés qu'elle est propriétaire du Brevet d'invention N° 52580 relatif à une lunette galonné sans joint pour boîtes de montres, ainsi que du procédé de fabrication s'y rattachant, et qu'elle poursuivra conformément à la loi et avec la dernière rigueur quiconque aura indûment contrefait, imité ou utilisé industriellement ou commercialement le dit produit breveté, ainsi que son procédé de fabrication.

H 23901 C 6590

La Chaux-de-Fonds, le 13 Novembre 1911.

Usine des Reçues.

VOYAGEUR

Un négociant en horlogerie et bijouterie, sérieux et expérimenté, voyageant la Suisse et l'Italie, entreprendrait des voyages pour une bonne maison.

Adresser offres sous chiffres Ic 19369 X à Haasenstein & Vogler, Genève. 6576

Avis important.

Notre installation pour la fabrication mécanique des

Répétitions à Minutes Lépiques

étant terminée, nous livrons ce genre, à partir de décembre, à de nouvelles conditions spécialement avantageuses.

H...L 6585

Qualité et sonorité éprouvées. Demandez échantillons.

Jeanneret, Brehm & Co,
Succursale du Sentier.

TRAVAUX SOIGNÉS EN
TOUS GENRES POUR LA
PARTIE HORLOGÈRE □ □

— SPÉCIALITÉS —

CATALOGUES ET PRIX-
COURANTS ILLUSTRÉS
TABLEAUX - RÉCLAMES
VUES DE FABRIQUES □

OTTO STOTZ & FILS

SUCCESSIONS DE

HUFSCHMID - HUGUENIN

OLTEN

IMPRIMERIE ET LITHOGRAPHIE ARTISTIQUE

FABRIQUE DE REGISTRES

E.D. Elias
HORLOGERIE EN GROS
EXPORTATION
12, Oude Turfmarkt
AMSTERDAM
HOLLANDE
H30035 C 176

HORLOGER-TECHNICIEN

Jeune homme ayant fait l'apprentissage complet à l'École d'horlogerie de La Chaux-de-Fonds, avec cours supérieur de théorie, et un stage de 3 1/2 ans dans une importante fabrique d'horlogerie, **cherche place**. Sérieuses références et certificats à disposition. S'adr. à **Eug. Raffin**, Parc 23, La Chaux-de-Fonds. H 16057 C 6584

BREVETS D'INVENTION
MARQUES DE FABRIQUE-DESSINS-MODELES.
OFFICE GÉNÉRAL, FONDÉ EN 1888 LA CHAUX-DE-FONDS.
MATHEY-DORET Ingr. Conseil

Régleur-retoucheur

connaissant sa partie à fond, cherche place tout de suite ou époque à convenir, si possible sur la place de La Chaux-de-Fonds. Serait capable de conduire un atelier de réglages; peut fournir réglages aux températures et positions. Certificats à disposition.

Ecrire s. chiffres **E16072 C** à **Haasenstein & Vogler, La Chaux-de-Fonds**. 6598

Chef d'ébauches

pouvant se charger du petit outillage, **est demandé** tout de suite.

Adresser offres sous chiffres **H 6882 J** à **Haasenstein & Vogler, à St-Imier**. 6000

On cherche un ATELIER SÉRIEUX

pour guillocher des bassines tout le tour, par séries.

Adresser offres sous chiffres **P 23918 C** à **Haasenstein & Vogler, La Chaux-de-Fonds**. 6599

Commis

marié, 27 ans, connaissant très bien tous les travaux de bureau, ainsi que la fabrication, capable au besoin de la direction, **cherche place**. Entrée tout de suite. Sérieuses références à disposition.

Ecrire s. chiffres **V16059 C** à **Haasenstein & Vogler, La Chaux-de-Fonds**. 6586

Employé sérieux et capable

au courant de la fabrication, connaissant les langues française, allemande et anglaise, la comptabilité, actuellement dans maison d'horlogerie en gros à Londres, **cherche engagement** pour 1^{er} décembre ou époque à convenir. Références de premier ordre à disposition. Offres s. chiffres **A 16068 C** à **Haasenstein & Vogler, La Chaux-de-Fonds**. 6596

FABRIQUE D'HORLOGERIE, LA CHAUX-DE-FONDS
G. Küng-Champod & Cie
Montres or pour Dames
en tous genres et pour tous pays
Immense choix en fantaisies, boîtes, décors, dernière création. 5441
H 30010 C Joailleries, émail, guillochés. **Bon marché.**

On offre à remettre la suite de fabrication „THERMOS“

Mouvements en fabrication, marque calibres spéciaux, boîtes. Clientèle très intéressante. Médaille. Membre du syndicat des montres or, etc. Excellente occasion. S'adres. aux liquidateurs. Premier étage. **Le bâtiment du Contrôle, La Chaux-de-Fonds**. H 23906 C 6597

Monopoles de ventes

MM. Och frères, à Genève, offrent monopoles exclusifs pour tous pays d'exportation, en bloc ou par pays, de leurs articles nouveaux (⚡) déposés) H...N 6601

Altimètres pour avions (3 modèles) Altimètres de poche

adoptés par les principaux aviateurs. Ces articles sont à revendre à la clientèle opticiens, horlogers, maisons d'accessoires automobiles et aviation.

Pour traiter, s'adresser à **Och frères, à Neuchâtel**.

Une fabrique en plein développement **cherche un Technicien-horloger** connaissant la fabrication de l'ébauche, de la montre ancre et si possible de la montre huit jours. Place d'avenir. — Ecrire sous chiffres **T 23955 C** à **Haasenstein & Vogler, La Chaux-de-Fonds**. 6603

A vendre

- à de très favorables conditions et pour cause de cessation de fabrication, les finissages suivants:
- 100 douz. 11 1/2" 3/4 platine, bascules lépines, sans seconde.
 - 100 " 12 1/2" 3/4 " " " "
 - 80 " 13" 0 size cylindre, savonnette à vue, à targette, genre Américain.
 - 72 " 15" Jurgensen lépines et savonnettes ancre à vue, tirettes.
 - 60 " 16" cylindre à vue, genre Robert.
 - 50 " 18" " " " "
 - 50 " 19" " " " "
 - 100 " 18" savonnettes à vue, cylindre, tirette.
 - 250 " 17 3/4" lépines, bascules à tirette, ancre.
 - 400 " genres divers, lépines et savonnettes, ancre et cylindre.

Toute cette marchandise est exempte de vices de construction. Faire offres sous chiffres **X 23822 C** à **Haasenstein & Vogler, La Chaux-de-Fonds**. 6566

Etude de M^e CAMILLE RAIS, notaire, à Delémont
Propriété à vendre
A vendre, à **Delémont**, dans situation tranquille et bien ensoleillée, une **maison d'habitation** de construction récente, contenant locaux se prêtant pour un **comptoir d'horlogerie**. Joli jardin potager et d'agrément. Pour tous renseignements, s'adresser au notaire soussigné. 6588 H 2011 D Par commission: **C. Rais**, not.

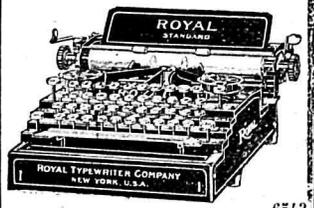
AIGUILLES Les monteurs de boîtes qui font les boîtes ovales, carrées et octogones en acier et argent petites pièces, sont priés de faire leurs offres par écrit s. chiffres **Y 23875 C** à **Haasenstein & Vogler, La Chaux-de-Fonds**. 6582
Leçons écrites de compt. améric. Succès garanti. Prosp. gratuits. **H. Frisch**, expert comptable, Zurich F. 21. H 200 Z 5408

Sténo-dactylographe Comptable
correspondant italien, allemand, connaissant bien différents travaux et commerce de l'horlogerie et de la pierre fine, **demande à changer de place** pour courant novembre. Adresser offres sous chiffres **H 2051 U** à **Haasenstein & Vogler, Bienne**. 6547

Nickelage et Argentage

de mouvements en tous genres, à La Chaux-de-Fonds, désire entrer en relations avec une ou deux bonnes fabriques pour séries régulières. S'adresser sous **X 16065 C** à **Haasenstein & Vogler, La Chaux-de-Fonds**. 6593

A céder 6568 dans l'Est (France), **fonds d'horlogerie-bijouterie**, 9 mètres de façade, agencement moderne. Affaires 29.000 fr., réparations 4000 fr., marchandises 22.000 fr., pas de rossignols. Facilités de paiement. Cédant, propriétaire, ferait bail à volonté. P^r renseignements s'adr. à **MM. Monnin, Rebetez & Co, Porrentruy**. H3090 P

Machines à écrire

Prospectus gratuits
Franz KUHN, Bienne 6543

A remettre

tout de suite ou plus tard, bon **Magasin d'horlogerie** bien situé dans station d'étranger de la Suisse romande. Ecrire s. chiffres **Y 23720 C** à **Haasenstein & Vogler, La Chaux-de-Fonds**. 6530

Jeune homme Milanais, connaissant la comptabilité et un peu le français et l'allemand, cherche place d'apprenti dans une maison de la localité. Offres s. chiffres **U16054 C** à **Haasenstein & Vogler, La Chaux-de-Fonds**. 6578

Une fabrique d'horlogerie de **Besançon** demande un bon **VISITEUR** capable. Adresser offres avec références s. chiffres **V 23813 C** à **Haasenstein & Vogler, La Chaux-de-Fonds**.

HORLOGER se recommande pour **limage et préparage d'acier, réparages de ponts** et en général pour tout travail convenant à bon limage. Réhabilitages de pièces compliquées. Offres sous **U 27552 L** à **Haasenstein & Vogler, Lausanne**. 6542

Technicien Chef d'ébauches

39 ans, capable et expérimenté, connaissant à fond l'horlogerie simple et compliquée, ainsi que les machines et l'outillage modernes, **cherche emploi** pour époque à convenir. S'adresser à **MM. Haasenstein & Vogler, La Chaux-de-Fonds**. 6595

Comptable au courant de tous les travaux de bureau, sérieux et actif, avec de bonnes références, cherche place analogue pour époque à convenir. S'adresser s. chiffres **Y16066 C** à **Haasenstein & Vogler, La Chaux-de-Fonds**. 6592

Horloger très expérimenté, ayant fonctionné pendant 10 ans comme chef de fabrication, **cherche à entrer en relations** avec maison sérieuse, en vue d'une association. Eventuellement, entreprendrait des terminages en pièces or et argent très bon courant. Références à disposition. Ecrire s. chiff. **H 3138 P** à **Haasenstein & Vogler, La Chaux-de-Fonds**. 6587

Technicien-Horloger

Jeune homme sérieux, ayant quelques années de pratique **cherche place** stable et d'avenir. Excellentes références. Adresser les offres sous **H 2084 U** à **Haasenstein & Vogler, Bienne**. 6562

A. Motalib-Shahab

Batavia (Java) Ind. néerl. Maison sérieuse désire entrer en relations avec fabricants et fournisseurs de différentes sortes de montres. De plus, qui fournirait continuellement la montre système Roskopf, bon courant et ordinaire? H...C A quel prix entreprendrait-on fortes commandes? Paiement au comptant. 6560

Tabourets

en bois (vis en fer). H395Q 6004 Fourn. **C. Heitz, Bâle**.

Contre-pivots Rubis et Saphirs

Qualité soignée et courante. Prix très avantageux. H...C Spécialité de Polissages Bombés balanciers Gouttes et contre-pivots.

G. CASATI Voghera (Italie). 6222

Reichenberg & Co Londres H30038C s'intéressent toujours aux nouveautés pour le marché anglais, pour l'exportation, et aussi aux nouveaux calibres en toutes grandeurs. 5716



MALLERAY WATCH CO

Malleray (Val de Tavannes)

Excellentes montres civiles, plates et demi-plates, de différents genres en tous métaux.
H 5524 J Mise à l'heure à poussette, tirette et négative. — Brevets 40498 + 42202 5730
Spécialité: MONTRES ANCRE, levées visibles, 7 à 17 pierres,
lépines et savonnettes; marche et réglage garantis.
Articles sérieux à prix avantageux, classés hors concurrence. Demandez offres.

Bureau de Contrôle de Pontarlier créé spécialement pour l'importation et ne desservant aucun fabricant français.
Edouard MENNARD, agent en Douane H 30044 C 5960
Agent de toutes les grandes fabriques d'horlogerie suisses. Adresser les envois Poste restante, Verrières-Suisse, où ils sont pris chaque jour.

MONTRES OR
pour Dames
Henri MEYER
La Chaux-de-Fonds
H 30039 C Parc 104 5700

Bonne Régleuse
de petites pièces cylindres, désire entrer en relations avec comptoir.
Ouvrages soignés et consciencieux. H 16027 C
S'adresser rue de la Paix 87, au 4^{me} étage, La Chaux-de-Fonds. 6536

FABRIQUE
A louer

pour le 1^{er} mai 1912, de beaux locaux bien aérés, situés au soleil, chauffage central, électricité installée, prix modique. Convient pour fabrique d'horlogerie ou atelier.

S'adresser Ravin 13, au 1^{er} étage, La Chaux-de-Fonds. H 23694 C 6523



Maison d'horlogerie en Hollande demande offres de lots de stocks de

Montres argent

et argent gal. **Payement comptant.**

Ecrire s. chiffres **G16081C** à Haasenstein & Vogler, La Chaux-de-Fonds. 6609

Commis
de fabrication

d'initiative et énergique, depuis 10 ans dans fabrique d'horlogerie pour la sortie et la rentrée du travail, mise en commission, expéditions, boîtes, fournitures, etc., et tous travaux de bureau s'y rattachant, correspondance, surveillance du personnel, **cherche place** dans bonne maison de **Genève**. Références et certificats de premier ordre à disposition.

Adresser offres sous chiffres **F 16080 C** à Haasenstein & Vogler, La Chaux-de-Fonds. 6608



Huile SINE DOLO

H 30098 C Qualité extra-fine p^r montres 5405

Huile p^r Barillets, Pendules et Boîtes à musique

Graisse pour mécanisme de Remontoirs

Fabriquées **LS ROSAT fils**

par fabric. d'horlogerie soignée, LA CHAUX-DE-FONDS.

Deux horlogers

au courant du travail de précision de 8 à 20 lig., **entreprendraient des démontages - remontages** à domicile, sur la place de Genève. Réglages de précision selon demande. Très bonnes références.

Adresser offres s. chiffres **H 2139 U** à Haasenstein & Vogler, Bienne. 6606

Employée de bureau

sténo-dactylographe si possible, est demandée tout de suite ou pour époque à convenir.

Offres détaillées par écrit s. chiffres **S 23934 C** à Haasenstein & Vogler, La Chaux-de-Fonds. 6602

Horloger

occupant place de chef, connaissant bien la fabrication par procédés modernes, capable de diriger les ébauches, serlisages, finissages, remontages par parties brisées, etc.

cherche place analogue

pour époque à convenir. Premières références.

Offres sous chiffres **H 2140 U** à Haasenstein & Vogler, Bienne. 6607

Une fabrique d'horlogerie de Bienne

demande pour avril-mai. 1912

Comptable-correspondant
sténo-dactylographe

sachant l'allemand, le français et l'anglais.

Adresser offres avec prétentions sous chiffres **H 2143 U** à Haasenstein & Vogler, Bienne. 6605

FABRICATION D'HORLOGERIE SOIGNÉE
LOUIS CATTIN LA CHAUX-DE-FONDS
TOURELLES, 45
Montres ancre 10 et 11 lig. **Procédés modernes.**
SPECIALITÉ: Bracelets or, plaqué or, argent et acier.
DEMANDEZ LES PRIX. TÉLÉPHONE 404

HERMANN FATTON, BIENNE

Aciers pour étampes, marque A. B. C.

Aciers rapide „Durex“.

Aciers pour fraises.

Aciers pour arbres. H 1015 U 6320

Aciers pour décolletages.

Aciers en pieds.

Aciers pour ressorts à boudin.

Acier Bessemer.

Aciers Simens-Martin.

Déclarations de douanes - Bulletins d'expéditions
avec raison sociale et autres facilités, à la
Lithographie-Typographie-Photogravure Haefeli & Co

Imprimerie de la Fédération horlogère suisse (Haefeli & Co). Chaux-de-Fonds

Fabrique d'Ebauches et de Finissages
= ED. HUGI =
à Loveresse près Reconvilier

Spécialité: Finissages et mouvements marchant, 18^m, hauteur 28/12^m, cylindre, verre et savonnette, bascule H 6782 J 6509
à vue et façon vue, à ponts et 3/4 platine à tirette ou targette.
Interchangeabilité parfaite. Prix très avantageux. Qualité garantie.

FABRIQUE D'HORLOGERIE
H. GASSER & Co
BIENNE (Suisse)

Montre ancre 11 lig.

en boîtes or, plaqué or, argent et acier

Montres pour bracelets 5442

Interchangeabilité absolue. Qualité garantie.

Prix très avantageux. H 21 U

Nouvelle Machine
brevetée à grande production produisant mécaniquement
l'ajustage des mobiles de la montre
y compris l'arbrage du barillet

Ce tour équarisse et fraise pour l'ébat d'hauteur; il est le seul vrai, le seul système possible, avantageux au même degré pour petites et grandes séries. Aucune machine ne peut lui être comparée tant sous le rapport de l'économie que sous celui de la bienfaisance, il réalise l'ultime perfection, son emploi remplace avantageusement sous tous les rapports, l'ouvrier ajusteur.
H 6579 J 6363

LOUIS-EUG. FAVRE, Cormoret.